

Le coût d'une SARL la première année

Description

Le coût de la [SARL](#) la première année doit être estimé avant même de démarrer l'activité. Il faudra prévoir divers frais et charges liés à plusieurs démarches dès la création de la société. Au cours de la vie de l'entreprise, elles sont tout aussi nombreuses à engendrer des dépenses. Parmi elles, on peut citer l'[immatriculation](#), l'équipement ou encore la publication d'annonces légales.

[Créer ma SARL en ligne](#)

Quels sont les coûts inhérents à la création d'une SARL ?

À la [création d'une SARL](#) ou société à responsabilité limitée, il est nécessaire d'accomplir **différentes démarches obligatoires, qui engendrent des coûts**. La rédaction des statuts de l'entreprise en fait partie.

Apport initial en numéraire

Comme son nom l'indique, il s'agit de l'**apport d'argent effectué initialement par les associés** pour constituer le [capital social](#). Une fois la SARL immatriculée, les fonds peuvent être débloqués et utilisés pour régler les frais engagés dans la création et le développement de l'entreprise.

Bon à savoir : pour la [SARL](#), aucun montant minimal n'est demandé. Il est possible de la créer avec 1 euro symbolique.

Honoraires du commissaire aux apports

Au moment de créer la SARL, la nomination du [commissaire aux apports](#) peut être nécessaire si les associés souhaitent également faire également des apports en nature. Ses honoraires fixés librement et **dépendent de la valeur et du type du bien apporté**.

Rédaction des statuts

La rédaction des statuts n'est **pas non plus gratuite**. Son prix doit également être prévu dans le coût de la SARL la première année. Pour rappel, les règles de fonctionnement de l'entreprise peuvent être retrouvées dans le document.

Un avocat spécialisé en droit des sociétés peut se charger de la rédaction des statuts de l'entreprise. Un expert-comptable est également en mesure de s'en occuper. Le [tarif de l'expert-comptable](#) est aussi libre. Ses honoraires varient suivant le type de société et de la complexité de la mission, et s'élèvent souvent **entre 900 euros et 5 000 euros TTC**. Notons qu'il est généralement moins coûteux de créer une SARL qu'une [SAS](#).

À noter : il est aussi possible de rédiger soi-même les statuts de son entreprise, mais il est essentiel de bien s'informer sur les dernières mises à jour apportées à la réglementation. Il est plus simple de réaliser la démarche en utilisant un modèle téléchargeable sur Internet.

Dépôt du dossier auprès du Guichet unique

Le dépôt du dossier doit se faire directement ligne sur la plateforme Guichet unique, via le portail INPI. Une fois le dossier validé et complet, il est ensuite transmis aux administrations. Il faut prévoir près de **40 euros pour immatriculer une société commerciale** au RCS.

Publication d'une annonce légale de constitution de la SARL

En estimant le coût de la SARL la première année, il ne faut pas non plus oublier de prendre en compte la publication de l'[annonce légale de constitution](#) de la société. Aujourd'hui, les tarifs de cette formalité sont **fixés de manière forfaitaire** et non selon le nombre de lignes de l'avis.

Quels sont les frais de fonctionnement à estimer cas par cas ?

De nombreuses dépenses sont réalisées par la SARL **pour opérer au cours de la première année d'existence** de l'entreprise. Parmi elles, on retrouve :

- Les frais de gestion et de tenue des comptes prélevés par la banque ;
- Le loyer des locaux.

Frais bancaires

S'élevant entre 15 euros et 60 euros mensuels, ils figurent **dans la liste des postes de dépenses importants**. Parmi ceux-ci, on distingue :

- Les frais de tenue de compte ;
- Le coût de la carte bancaire professionnelle.

Bon à savoir : le coût de la SARL la première année est aussi composé des frais liés aux contrats d'assurance. Il faut notamment souscrire une [garantie responsabilité civile](#), mais il est également possible d'opter pour des couvertures complémentaires (protection juridique par exemple).

Frais de fonctionnement courants

L'installation télécoms et l'équipement informatique entraînent des coûts non négligeables. Les dépenses s'avèrent également onéreuses en matière de papeterie. Mais, **les frais de fonctionnement courants varient d'une société à l'autre**, en fonction des besoins de l'entreprise. Souvent, ils augmentent considérablement le coût de la SARL la première année.

Quels sont les coûts administratifs à prévoir ?

Outre les frais bancaires, le principal coût administratif est celui engendré par le recours à un cabinet d'expertise comptable. Son service coûte **moins de 1 000 euros si la SARL n'exerce aucune activité** durant sa première année d'existence.

Quels sont les aménagements possibles pour les charges sociales ?

L'entrepreneur doit régler **près de 1 700 euros durant les deux premières années d'existence** de la SARL, même s'il n'est pas rémunéré. Son entreprise étant en création, il n'est pas tenu de payer les cotisations sociales la première année. En effet, il peut profiter du **report de paiement des contributions et cotisations sociales lors de ses 12 premiers mois d'activité**, à condition qu'il en fasse la demande avant

la date de la première échéance.

Bon à savoir : à la fin de ce report, il est encore possible de demander un étalement des paiements pour cinq ans au maximum, à hauteur de 20 % minimum, chaque année.

Quels sont les autres frais en cours de vie de l'entreprise ?

D'autres frais sont à **prévoir au cours de la vie de l'entreprise**. Parmi ceux-ci, on retrouve les :

- Salaires ;
- Impôts et taxes ;
- Honoraires de l'expert-comptable et du [commissaire aux comptes](#).

Salaires

Que ce soit pour les salariés ou le [gérant minoritaire de la SARL](#), **les salaires sont assujettis à des charges sociales**. Elles correspondent à près de 80 à 100 % des montants nets perçus, selon les conventions applicables.

Impôts et taxes

Pour l'impôt sur les bénéfices, les résultats de la SARL sont imposés à l'IS. Le taux normal de cet impôt est fixé à **25 % pour les exercices ouverts depuis le début de l'année 2021**. Néanmoins, un taux réduit de 15 % s'applique aux bénéfices, sous certaines conditions.

Aujourd'hui, la SARL doit **remplir diverses conditions si elle veut opter pour l'IR**. Il faut par exemple qu'elle ait un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions d'euros, qu'elle ne soit pas cotée en bourse et qu'elle emploie moins de 50 salariés.

Concernant les taxes, la TVA n'impacte pas le prix des biens ou services proposés par la société. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire. Quant à la CET ou contribution économique territoriale, elle se divise en deux impôts, à savoir la :

- CVAE ou contribution sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- CFE ou [cotisation foncière des entreprises](#).

Honoraires de l'expert-comptable

Certaines SARL choisissent de faire appel au service d'un expert-comptable pour tenir leur comptabilité. Les honoraires du professionnel sont libres. **Ils varient en fonction :**

- Du volume d'activité de l'entreprise ;
- De l'étendue de la mission ;
- Du nombre d'interventions dans l'année.

Honoraires du commissaire aux comptes

S'ils le souhaitent, les associés de la SARL peuvent décider de nommer un CAC ou commissaire aux comptes. Par ailleurs, ils sont tenus d'en désigner **dès qu'elle dépasse deux de ces trois seuils :**

- 50 salariés au cours de l'exercice ;
- Un total de bilan s'élevant à 4 000 000 euros ;
- Un CA hors taxes de 8 000 000 euros.

Le non-respect de cette obligation risque d'entraîner **une amende de 30 000 euros et un emprisonnement de 2 ans.**

Il convient de souligner que les honoraires du CAC sont libres. Ils s'élèvent généralement **entre 100 euros et 200 euros environ**. Mais, le nombre d'heures qu'il passe sur une mission est réglementé. En principe, il varie en fonction des seuils et de l'importance de l'entreprise.

Par exemple, si le montant total du bilan, des produits financiers et des produits d'exploitation HT est de 305 000 euros, le CAC passe normalement 20 à 35 h sur sa mission. **Dans le cas où il dépasserait 122 millions d'euros**, les honoraires du professionnel sont fixés d'un commun accord entre lui et les dirigeants de la SARL.

FAQ

Qu'appelle-t-on charges fixes au sein d'une entreprise ?

Il s'agit des postes de dépenses, qui ne changent pas avec le volume de l'activité de l'entreprise. En effet, ils restent stables, peu importe le niveau de facturation et de

production. Parmi les charges fixes figurent : les amortissements ; les frais administratifs ; le loyer et les salaires et honoraires.

Quels sont les frais de constitution d'une entreprise ?

Lors de la création d'une entreprise, les frais de constitution sont surtout composés : des droits d'enregistrement (apports à titre onéreux ou à titre pur et simple) ; du coût des formalités légales (frais d'insertion et de publication) et des honoraires des intermédiaires (avocat, notaire, etc.).

Comment connaître le CA d'une entreprise ?

En consultant son chiffre d'affaires, il est possible de connaître son résultat net, son volume d'activité et son effectif. On peut accéder librement à ces informations sur la fiche d'identité de l'entreprise disponible sur le site internet d'Infogreffe.